

**UN PROJET POUR L'INDUSTRIE
RENOUER AVEC LA CROISSANCE**

**2007-2012
L'INDUSTRIE
DU CŒUR
DES MUTATIONS**

GFI

GRUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES

PLUS DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS PAR LE RENOUVEAU DE L'INDUSTRIE

Pas de croissance sans prospérité de l'industrie : l'enjeu industriel qui intéresse 40 % du PIB doit donc naturellement faire partie des programmes politiques. Cela signifie se déterminer vis-à-vis d'objectifs et de moyens et méthodes pour y parvenir. Agir pour l'industrie et les multiples activités de services qui lui sont liées c'est, dans tous les domaines, concevoir les politiques publiques en tenant compte de leur impact sur l'activité industrielle. C'est simultanément évaluer les moindres dépenses et les plus-values fiscales issues d'une meilleure dynamique de la production. La politique pour l'industrie et donc pour la croissance et pour l'emploi, c'est donc nécessairement un faisceau de dispositions, d'initiatives et d'investissements, juxtaposés et interactifs. C'est un ensemble complexe et diversifié mais tendant avec cohérence et constance vers le même but. C'est ne pas décider seul, mais en concertation avec les acteurs économiques.

Rétablir la compétitivité et préparer l'avenir doivent être aujourd'hui les 2 objectifs d'une telle politique.

Rétablir la compétitivité

Les raisons du glissement de la compétitivité de l'industrie localisée sur le territoire national depuis 2000-2001 sont clairement établies. Pour l'industrie, totalement immergée dans la concurrence internationale et dont la moitié de l'activité dépend de l'exportation, ce sont des handicaps spécifiquement français qui rendent inégales les conditions de concurrence avec ses principaux compétiteurs. Les éléments discriminants se situent essentiellement dans deux domaines :

- **La fiscalité et le niveau des charges sociales,**
- **Les conditions de l'emploi et le coût du travail.**

1. Fiscalité et charges

■ **Achever la réforme de la taxe professionnelle**

Frappant principalement les immobilisations, la taxe professionnelle constitue un frein à l'investissement et à la croissance. Sans équivalent dans les autres pays, elle constitue un handicap de compétitivité particulièrement pénalisant pour l'industrie puisque celle-ci est fortement capitalistique. Elle assume plus de 50 % du paiement de cette taxe tandis qu'elle ne génère directement que 20 % de la valeur ajoutée globale.

Les dispositions prises en 2005, dont l'application pratique ne sera effective qu'en 2007, ont, sans l'effacer totalement, réduit ce handicap pour les entreprises industrielles les plus taxées en abaissant le plafond effectif de cotisation à 3,5 % de la valeur ajoutée. Mais parallèlement, les entreprises imposées de 1,5 à 3,5 % de leur valeur ajoutée, et qui sont les plus nombreuses, n'en bénéficieront pas et

seront progressivement amenées à ce plafond de 3,5 % si l'augmentation des taux pratiqués par les collectivités locales, appliquée à leurs immobilisations, se poursuit au rythme actuel.

Les dégrèvements pour investissements nouveaux (DIN) permettent un moindre accroissement de la base d'imposition, mais à titre provisoire, puisque les acquisitions nouvelles sont ensuite réintégrées à leur valeur d'origine dans l'assiette imposable.

Bien que positive, la réforme de la taxe professionnelle est ainsi demeurée partielle. Son achèvement conditionne donc de façon importante le rétablissement de la compétitivité de l'industrie. Elle peut éventuellement se réaliser par étapes successives. Dans l'immédiat, le GFI recommande un abaissement supplémentaire du plafond en fonction de la valeur ajoutée et le renforcement de l'encadrement des taux fixés par les collectivités locales. L'achèvement de la réforme de la taxe professionnelle constitue un levier non négligeable pour le maintien d'activités de production dans les territoires. Il répond aux impératifs de la Nouvelle Politique Industrielle qui doit promouvoir une politique de l'offre et donc de stimulation de l'investissement.

■ **Modifier le mode de financement de la protection sociale : la TVA sociale**

Dans l'excès de fiscalité et de charges que subissent les entreprises françaises par rapport à leurs principaux concurrents étrangers (17,3 % du PIB contre 8,2 % en Allemagne et 10,3 % en moyenne européenne - source OCDE), la part des "cotisations employeurs" est prépondérante. En réduire le poids pour les entreprises constitue donc une autre condition essentielle de rétablissement de leur compétitivité.

Ouvert début 2006 par le Président de la République à la suite d'un rapport du Sénat, ce dossier du mode de financement de la protection sociale a, depuis, fait l'objet de diverses analyses et évaluations (COE, CAE, étude conjointe du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère de l'Emploi). La Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI) l'a également inscrit au programme de ses travaux.

De ces diverses évaluations complétées de leur propre initiative, les fédérations industrielles en ont tiré la conclusion qu'une partie des charges sociales, celles qui n'ont pas de lien avec la responsabilité des entreprises et dépendent donc de la solidarité nationale (maladie, allocations familiales), devrait faire l'objet d'un nouveau mode de financement à répartir entre une "TVA sociale" et sans doute la CSG ou une autre forme de budgétisation. La TVA sociale portant sur 2 à 3 points de la TVA globale aurait un double avantage. Tout d'abord de réduire le coût du travail. Ensuite, et ce n'est pas le moindre, de réduire le coût des produits industriels à l'exportation qui sont facturés hors TVA. Parallèlement, les prix des produits importés seraient accrus de la majoration de TVA. L'effet éventuellement inflationniste d'une telle mesure serait extrêmement marginal. L'augmentation de la TVA sera compensée par la baisse des coûts et par ailleurs les prix industriels sont avant tout déterminés par la concurrence internationale et les gains de productivité, ces deux facteurs induisant une tendance baissière permanente.

Il est donc capital que le mode de financement de la protection sociale fasse rapidement l'objet de telles dispositions.

■ Aménagement de l'ISF et de la fiscalité des successions d'entreprises

Pour se développer les entreprises ont besoin de capitaux propres. C'est tout particulièrement le cas dans l'industrie. Les sociétés cotées trouvent des capitaux sur le marché, mais non les PME, en particulier celles auquel le capital développement ne s'intéresse pas.

En France, la conjugaison de l'ISF et des modalités de transmission des entreprises non seulement ne favorise pas de tels financements mais engendre la fuite des capitaux et le rachat des entreprises par des intérêts étrangers.

Les récents dispositifs d'exonération des plus values à l'occasion d'un départ à la retraite et de réduction des droits de mutation lors d'une donation précédée d'un "pacte" n'aboutissent que modérément aux résultats recherchés. Une exonération plus complète de droits de succession et d'ISF sur les titres de sociétés non cotées inciterait fortement les particuliers susceptibles d'investir à s'orienter vers cette forme d'épargne, sécuriserait les transmissions familiales d'entreprises, souvent gages de pérennité de l'activité et de l'emploi et freinerait l'évasion des capitaux.

2. Conditions d'emploi et coût du travail

Les réformes relatives aux conditions d'emploi et au coût du travail indispensables à la réduction du chômage dans un pays qui n'a jamais pu, depuis 20 ans, en abaisser le taux en deçà de 8,6%, ont une importance toute particulière pour assurer la compétitivité internationale de l'industrie.

■ Les réalités françaises comparées au reste du monde

Préparer puis expliquer ces réformes suppose de bien situer les conditions de travail de l'économie française par rapport aux concurrents de l'Union Européenne (près de 65 % des exportations et des importations). Certaines réalités portent à réagir :

- La France est un des pays au monde où la réglementation de l'emploi est aujourd'hui la plus protectrice. En Europe, seuls l'Espagne et le Portugal ont un indice de protection de l'emploi supérieur.
- La France, depuis l'application des 35 heures, est le pays au monde où la semaine de travail est la plus courte et il en est de même pour la durée annuelle de travail des salariés.
- La France est un des pays au monde où le coût du travail (salaires chargés) est le plus élevé. Un seul grand pays industriel, l'Allemagne, a des coûts supérieurs, mais l'écart de 10 % était encore de 20 % il y a 5 ans. En France, le coût du travail industriel est supérieur de 6 % à la moyenne des coûts du travail dans la zone euro.
- La France, enfin, est un des pays d'Europe où le taux de chômage est le plus important et semble le plus difficile à réduire.

Encore le taux officiel ne tient-il pas compte des 30 % de salariés français qui bénéficient de l'emploi à vie. Si l'on ramène le nombre des chômeurs aux seuls salariés du secteur privé, le taux de chômage réel est plus proche de 15 % que de 9 %.

La réglementation du marché du travail pèse, en particulier par sa rigidité, sur la compétitivité et donc sur l'emploi industriel.

■ Les adaptations nécessaires du système social français : la réglementation du travail et la recherche d'une mobilité sécurisée

Les mesures envisagées sont d'autant plus nécessaires à l'industrie que celle-ci subit des variations importantes d'activité (cycles conjoncturels) et doit effectuer des adaptations structurelles permanentes.

Pour ne pas décourager l'embauche et favoriser les délocalisations industrielles, il convient d'accepter la réalité de la concurrence en minimisant ses conséquences pour les salariés. Ceci implique :

- Un encouragement aux formations initiales, particulièrement scientifiques et techniques, gage d'une insertion professionnelle des jeunes, et à la formation tout au long de la vie (sur la base de l'accord national interprofessionnel du 20 décembre 2003) garantie d'une meilleure employabilité en cas d'accident de parcours (voir plus loin).
- Une simplification des procédures d'embauche et de licenciement dont la complexité et l'insécurité juridique sont aujourd'hui un des pires obstacles à l'embauche.

Le contrat nouvelle embauche (CNE) avec sa période d'adaptation de 2 ans, la simplicité de sa rupture, et les garanties qu'il apporte aux salariés, supérieures à celles d'un CDI, en cas de rupture avant 2 ans de présence dans l'entreprise, répond bien à ce besoin de fluidité du marché du travail comme le montre ses premiers succès dans les entreprises de 20 salariés et moins (40 à 60 000 créations d'emploi par an, sans compter les embauches "qui auraient eu lieu de toutes façon", mais qui ont été anticipées le démontrent).

Le CNE devrait être largement étendu dans son champ d'application, sachant qu'en règle générale, les entreprises industrielles ont tout intérêt à conserver

au bout de 2 ans les personnels qu'elles auraient formés et donc adaptés à la nature de leurs activités.

- Un système d'assurance chômage qui procure à la fois le filet de sécurité nécessaire à la vie de celui qui perd son emploi et dont les modalités (notamment par l'accompagnement personnalisé fourni par l'ANPE ou des opérateurs privés) réduisent au minimum l'intervalle entre deux emplois (la refonte du régime français d'assurance chômage est en cours).
- De nouveaux assouplissements permettant d'accroître la durée du travail tant au niveau de chaque salarié que de l'allongement de la vie active.



Préparer l'avenir et la reconquête de parts de marché

Accélérer et consolider le rythme de croissance de l'industrie française exigent une adaptation de la politique économique du pays. Face aux opportunités mais aussi aux dangers de la mondialisation et de la croissance des pays émergents, la solution n'est pas de céder au réflexe protectionniste et de freiner les nécessaires et permanentes mutations de l'industrie. Au contraire, la seule réponse efficace est d'encourager ces dernières et de les accompagner en obtenant simultanément un accès plus facile aux nouveaux marchés mondiaux (que le récent échec de l'OMC ne facilite malheureusement pas).

Ceci doit se traduire par une politique de l'offre, à l'inverse, comme ce fut le cas au cours des dernières années, du seul soutien de la demande, certes également utile, mais qui bénéficie largement aux importations. Cette nouvelle dynamique de l'offre demandera de la part des entreprises des moyens accrus d'investissement dans des domaines aussi divers que la recherche et l'innovation, la formation des ressources humaines, les process et moyens de production, l'implantation commerciale et industrielle sur les marchés lointains. Elle exigera des pouvoirs publics une politique de modernisation des infrastructures et des services publics, avec la poursuite des réformes engagées.

1. Répondre aux besoins de financement des PMI

La volonté de développement des PMI est malheureusement freinée par la dégradation de leurs marges ce qui limite tant leurs moyens internes de financement que l'appel aux sources externes. Pour desserrer l'étreinte afin d'assurer la nouvelle croissance, l'État peut intervenir dans deux directions :

- Laisser à l'entreprise le maximum de ressources internes disponibles : toute réduction d'impôts et de charges y concourt ;
- Faciliter les financements externes car le système bancaire ne paraît pas à même de répondre pleinement à la demande, notamment du fait de la mise en œuvre de nouvelles normes internationales contraignantes (Bâle II).

Sachant :

- qu'une croissance annuelle de l'ordre de 4 % sur 5 ans implique un supplément annuel d'investissement industriel de 7 % en valeur soit 3 milliards d'euros par an.
- qu'à peu près la moitié de ce montant devrait être assuré par les grandes entreprises qui disposent d'un accès aux financements internationaux et d'un pouvoir de négociation auprès des bailleurs de fonds.

C'est un complément de 1,5 à 2 milliards d'euros par an dont il faudra assurer la disponibilité pour les PMI, soit par autofinancement, soit par appel au crédit.

Les besoins de financement des PMI seront de 2 ordres : le renforcement de leur capital et l'accroissement des crédits de fonds de roulement ou de moyen et long termes pour leurs investissements. Orienté dans la bonne direction, le programme annoncé par le Gouvernement en septembre 2006 (présenté par M. Renaud Dutreil) ne paraît pas devoir traiter l'ensemble du problème. Les allègements de charges seraient réservés aux petites entreprises connaissant un accroissement de leurs frais de personnel de 15 à 20 % par an, ce qui est très rare dans l'industrie. Pour l'accroissement des capitaux disponibles, l'intervention de la CDC, telle qu'elle est envisagée sera certainement bénéfique mais sans doute insuffisante en volume. Dans les deux cas il est nécessaire de préciser à quel type d'entreprises et de quelles dimensions, le dispositif sera applicable.

Pour aller plus loin dans le soutien de l'investissement, et au-delà de l'allègement indispensable de la fiscalité qui pèse sur l'investissement et le capital (cf. ci-dessus), l'État dispose de plusieurs leviers :

- Un abondement supplémentaire du fonds de garantie de la SOFARIS permettant à la BDPME d'alléger la prise de risques des banques et d'accroître simultanément les volumes accordés à chaque entreprise et surtout de multiplier le nombre de PMI servies.
- Un soutien parallèle des systèmes de cautions mutuelles professionnelles.
- La mise en œuvre d'un SBA (Small Business Administration aux USA) français ou mieux européen comportant :
 - Une garantie d'accès des PME aux marchés publics, ce qui implique la modification des engagements pris par l'Union Européenne dans l'accord sur

les marchés publics de l'OMC. Pour les seuls marchés publics, le volume d'activité supplémentaire ainsi apporté aux PMI, en France, serait de 10 à 12 milliards d'euros et faciliterait en outre aux entreprises bénéficiaires la levée de capitaux.

- Une amélioration de l'aide aux efforts de recherche et d'innovation des PMI (selon le programme SBIR américain), notamment par l'octroi de subventions et d'aides remboursables pour des études de faisabilité éventuellement suivies de travaux de R et D.

NB : Le GFI, sur ces deux points, partage et appuie les propositions formulées par le Comité Richelieu tout en demandant que ces dispositions soient (sous réserve d'évaluation préalable) étendues à l'ensemble des PMI et non uniquement à celles relevant des domaines de hautes technologies.

- L'amélioration et la simplification des systèmes d'aides publiques à l'exportation et à la R et D.

2. Investir massivement dans l'innovation, optimiser le dispositif d'appui public

L'innovation constitue l'arme la plus efficace pour affronter avec succès les nouvelles concurrences internationales. Il est donc absolument vital de favoriser l'effort de recherche et d'innovation des entreprises. Les récentes réformes apportées au système national de recherche l'ont indéniablement amélioré. Il convient néanmoins de le simplifier et d'en faciliter la compréhension et l'utilisation par les entreprises industrielles.

L'objectif de l'ordre de 20 % de croissance industrielle en 5 ans ne sera pas atteint sans une forte augmentation annuelle de l'effort de R et D des entreprises. Si l'on se réfère à l'objectif européen de Lisbonne qui concerne le rapport à atteindre de 3 % du PIB consacré à la R et D globale, il s'agirait au minimum de porter de 1,9 % à 3% la part de chiffre d'affaires consacrée à l'innovation par les entreprises industrielles.

Ceci implique que l'effort global des entreprises passe de 20,3 milliards d'euros en 2004 à près de 31 milliards d'euros en 2012, soit une augmentation annuelle voisine de 6 % correspondant à 1,3 Mrds d'euros supplémentaires par an.

■ Crédit d'impôt recherche

Instituée en 1982 et améliorée depuis 2003 cette disposition fiscale est l'un des moyens les plus efficaces de stimuler la R et D des entreprises. La prise en compte de la seule augmentation des dépenses ayant entraîné l'essoufflement du dispositif, l'introduction d'une part "volume" dans sa base de calcul, demandée par l'industrie, a été réalisée en 2004 et portée de 5 à 10 % en 2006.

Pour renforcer cette dynamique, le crédit en volume doit être porté à 20 % à terme et dans un premier stade, à 15 %. Parallèlement, la prise en compte de certaines dépenses doit être améliorée notamment pour faciliter le financement des nouvelles contraintes techniques des entreprises (Directive européenne REACH par exemple) et appuyer les démarches de protection de la propriété intellectuelle. Enfin le mécanisme de cette procédure fiscale doit être simplifié.

■ FCPI et "Private Equity"

Pour les entreprises, la source externe la plus importante pour financer leur effort de recherche et d'innovation provient des fonds de placement dédiés et du Private Equity (capitaux privés) ou business angels pour la création de sociétés innovantes. Des mesures ont déjà été prises pour stimuler les prises de risque. Il faut encore les améliorer pour rendre plus attractif le placement de capitaux dans l'innovation industrielle.

■ Pôles de compétitivité

Ayant soutenu la création de ces pôles l'industrie se réjouit des multiples initiatives et des mobilisations qu'ils ont suscitées. Afin d'assurer leur plein succès et d'éviter les déceptions, l'action des pouvoirs publics doit se poursuivre ou s'amplifier dans plusieurs directions :

- La chasse, déjà engagée, aux lourdeurs administratives qui engendrent des coûts et des difficultés de fonctionnement ;
- La mise en place des financements selon les délais et les montants annoncés. Il s'agit d'un effort supplémentaire de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation et non de transferts de budgets précédemment alloués à certains secteurs sans qu'il y ait augmentation de moyens ;
- La stimulation de coopérations interrégionales et une certaine coordination des programmes. En effet, souhaitable sous bien des aspects, la multiplication des projets et leur traitement territorial risquent de susciter des redondances coûteuses et surtout une sorte de "balkanisation" laissant peu de champ au traitement des technologies transversales et à l'appel aux meilleures compétences sur un sujet donné ;

Simplification de gestion, abondements financiers, évaluation permanente des travaux et accès des PMI sont donc de règle.

■ Aii

Ces nouveaux dispositifs de nature plus transverse et nationale, voire européenne, complètent judicieusement celui des pôles de compétitivité. Plutôt orientés vers les grandes entreprises, les projets doivent pour autant irriguer l'ensemble des filières concernées. La préoccupation majeure de l'industrie est, à cet égard, de voir assurés l'accès et la participation des PMI.

■ Dotations de l'ANVAR (OSEO ANVAR)

Elles doivent être accrues en proportion de l'accroissement souhaité de l'effort de R et D des entreprises. Aujourd'hui, appréciée de celles-ci, cette agence ne traite néanmoins que de l'ordre de 3 000 à 4 000 dossiers par an ce qui est relativement modeste par rapport aux 35 000 PMI de plus de 20 salariés.

■ Coopération de la Recherche publique avec l'Industrie, Centres Techniques et Instituts Carnot

Dans tous les pays avancés, particulièrement en Allemagne, aux États-Unis et au Japon, la recherche publique et les budgets correspondants sont largement orientés vers des applications industrielles. Ce n'est pas suffisamment le cas en France où subsistent de graves préjugés quant à une prétendue incompatibilité entre recherche et innovation.

De nombreuses propositions ont été faites pour corriger cette faiblesse du système français. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte (Bourses CIFRE, statut des chercheurs, attraction de chercheurs étrangers, etc...) et les dispositifs récemment mis en place (cf. ci-dessus) doivent y contribuer.

Tout doit être tenté pour favoriser la coopération et les transferts de technologie entre les entreprises industrielles et les Laboratoires de la recherche publique. Dans les secteurs où ils existent, les Centres techniques constituent pour cela un instrument efficace et doivent donc être fermement et durablement soutenus. Les Instituts Carnot, dont la création est très judicieuse, doivent aussi contribuer à ces transferts ; leur dispositif doit être complété après les premières labellisations de 2006.

3. Assurer la relève et développer les compétences

Sauf croissance économique exceptionnelle, dans les années à venir, l'industrie, même en augmentant sa production, sera amenée à plafonner et même à réduire le nombre de ses emplois directs du fait de ses indispensables gains de productivité et du recentrage sur ses cœurs de métiers.

Pour autant, comme déjà souligné, une dynamique accrue de son activité et le transfert de ses gains de productivité engendreront de multiples créations d'emplois dans les services.

Mais en dépit de ces réalités, du fait des départs à la retraite et de ses besoins croissants de personnels de plus en plus qualifiés, l'industrie risque de se trouver en situation de pénurie de main d'œuvre. Ce risque est d'autant plus vraisemblable que le nombre de jeunes en formation initiale scientifique et technique diminue. Or, d'ici 2012, l'industrie devrait être amenée à recruter annuellement plus de 200 000 collaborateurs dont 40 % de jeunes.

A titre d'exemple, dans la métallurgie l'offre de formation initiale (hors ingénieurs) s'est ainsi réduite de 1999 à 2004 :

Niveau V	93006	▶	82912
Niveau IV	72271	▶	64911
Niveau III	36236	▶	33819

Au-delà d'une communication vigoureuse et rigoureuse sur ces besoins de recrutement, la formation professionnelle nécessaire à l'industrie doit donc poursuivre ses efforts par :

- Le renforcement du rôle des entreprises en Formation des jeunes, initiale et d'insertion, notamment grâce à l'apprentissage, aux contrats de professionnalisation, aux stages... et ce en priorité au niveau 3, 2 et 1 (50% des recrutements) et 4 (25% des recrutements) ;

- La mise en œuvre des dispositions de l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social afin de mieux organiser :

- la mobilité interne pour aménager une meilleure gestion des compétences. Les outils disponibles sont : bilans de compétence, périodes de professionnalisation, DIF, Plans de formation, ... A cet effet, la mise en œuvre de formation personnalisée, professionnalisante "en juste à temps" sera accélérée ;

- la mobilité externe : la formation professionnelle devra permettre au salarié touché par cette mobilité de se former pour un emploi demandé par le marché, notamment dans le cadre des CRP mis en œuvre avec l'UNEDIC.

Il conviendra aussi de développer le contrat de professionnalisation adulte tant en cas de reconversion que pour les recrutements externes nécessaires.

- Enfin pour la stimulation de la Recherche Développement et de l'Innovation, le rapprochement Ecole-Entreprise doit impérativement s'intensifier. Là encore, l'alternance dans l'enseignement supérieur, doctorants compris, devrait faciliter ces liens indispensables.

4. Environnement, l'industrie partenaire : comment équilibrer compétitivité et contraintes

L'industrie est depuis longtemps consciente de ses responsabilités environnementales. Dans tous ses secteurs, de l'automobile à la chimie, l'aéronautique, la cimenterie, la sidérurgie, le papier, etc., elle a considérablement réduit ses émissions polluantes ou celles de ses produits. Elle ne représente plus que moins du cinquième des rejets de CO2 avec l'objectif de ne plus avoir à terme d'impact négatif sur la qualité de l'air. Ses technologies, ses innovations sont en outre indispensables au progrès de l'écologie (cf. plus loin) et ses efforts de recherche s'accroissent constamment dans ce domaine.

Afin de relever les défis environnementaux, l'industrie focalise ses démarches de progrès autour de quatre thèmes d'amélioration :

- la qualité de l'air, à partir de la réduction ou la suppression de ses propres rejets et de ceux qui peuvent émaner de ses produits et de leur utilisation dans les transports ou par les ménages, les services et l'agriculture.

- la qualité de l'eau, notamment pour contribuer au succès de la Directive cadre européenne et de ses objectifs pour 2015 ;

- les nuisances sonores olfactives et visuelles déjà maîtrisées dans plusieurs domaines,

- la réduction de la consommation d'énergie.

La France a consacré, en 2003, 32 milliards d'euros à la protection de l'environnement, soit 2 % du PIB dont 60 % pour le traitement des eaux usées et des déchets. Les entreprises industrielles en ont assuré une part importante.

Concernant les émissions de CO₂, l'industrie ne représente plus que 19 % du total, les principaux émetteurs étant le secteur résidentiel tertiaire et celui des transports. Dans ce dernier segment, les constructeurs automobiles français ont réduit, en dix ans, de près de 20 % les émissions de leurs véhicules, en partenariat avec l'industrie pétrolière.

Pour autant, l'industrie française et européenne a un impératif absolu de compétitivité. Or, depuis une dizaine d'années, ce sont plus de 500 textes et directives européennes qui sont venus accroître ses contraintes et grever ses prix de revient. Souvent, la France ne se contente pas de ces obligations européennes mais en ajoute de supplémentaires alors que de puissants concurrents des pays tiers - plusieurs de ces derniers n'ayant pas souscrit au protocole de Kyoto - ne sont pas soumis aux mêmes prescriptions. Le développement durable consiste à trouver de bons compromis entre compétitivité, croissance et emploi d'une part et indispensable protection de l'environnement d'autre part.

■ Directive européenne REACH (Recensement, évaluation et autorisations des substances chimiques)

L'industrie chimique est principalement concernée, mais elle n'est pas la seule. En fait, tous les secteurs de production utilisent des produits chimiques. Cette directive qui a l'ambition de prendre en compte plus de 30 000 substances va donc, si elle est abusivement appliquée, créer de grandes difficultés pour tous et engendrer un redoutable handicap par rapport aux pays tiers.

A la suite de l'accord politique du 13 décembre 2005, plusieurs assouplissements sont indispensables concernant l'octroi des autorisations, le caractère trop systématique des solutions de substitution, les dispositions concernant les "intermédiaires isolés", le partage des données (nécessité de confidentialité), les conditions d'enregistrement et le rôle et les pouvoirs de l'Agence destinée à contrôler la bonne marche du système et qui ne doit pas laisser libre cours aux initiatives de chaque État membre.

■ Émissions de CO₂ (PNAQ2 - Plan d'allocation des quotas)

- Le secteur industriel français est le plus faible émetteur de CO₂ en Europe et contribue à ce que la France satisfasse déjà pleinement ses engagements au titre du protocole de Kyoto. En particulier, l'industrie chimique a annoncé, dès 2001, un objectif de réduction volontaire de 30 % du total des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2010 et cet engagement est d'ores et déjà dépassé ; la Sidérurgie a souscrit son premier engagement volontaire de réduction en 1996 et a déjà réduit de plus de 20 % ses émissions de CO₂ par tonne d'acier depuis 1990.
- Pour la période 2008-2012 qui succède au premier Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ 1) 2005/2007, il est équitable et économiquement efficace de ne pas affecter la compétitivité des entreprises qui ont déjà maîtrisé leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour les sites industriels concernés, les efforts supplémentaires de réduction devraient permettre de compenser les effets de la croissance des productions, conformément aux premières estimations des pouvoirs publics.

Le deuxième Plan National d'Allocation des Quotas transmis à la Commission Européenne, tout en tenant compte de cette nécessité, reste malheureusement en retrait par rapport aux positions des Gouvernements allemand et anglais qui maintiennent les volumes alloués au secteur industrie, requièrent un effort de l'ordre de 15 % du secteur de l'énergie et une augmentation de la réserve pour les nouveaux entrants.

- Il est en outre regrettable que ce deuxième Plan National d'Allocation des Quotas ne propose pas de dispenser les petits émetteurs selon la possibilité ouverte par la Commission Européenne. Ces petits émetteurs représentent 46 % des installations, mais seulement 4 % des émissions et pour eux la charge de la gestion du PNAQ, de la comptabilité et de la vérification des émissions, etc. est disproportionnée en regard des faibles émissions concernées.
- Simultanément, il est indispensable de corriger, au niveau européen, les dysfonctionnements du marché des quotas d'émissions et notamment ses conséquences sur le prix de l'électricité. Il est particulièrement important d'éliminer le recours au mécanisme des enchères.

■ Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

Des VLEP (valeurs limites d'exposition professionnelle) ayant pour objet l'indispensable protection sanitaire des salariés sont fixées à titre indicatif au niveau européen.

Alors que 63 VLEP indicatives ont été identifiées au niveau européen, la France (ministère du travail) :

- a déjà rendu contraignantes 10 de ces 63 valeurs,
- veut rendre contraignantes 30 de ces 63 valeurs.

Cette politique nationale créée par rapport aux autres États membres de l'UE des distorsions préjudiciables à l'industrie française et donc à l'emploi. De trop grands écarts entre les États membres, qui ne seraient pas clairement justifiés par le souci de garantir un niveau élevé de protection de la santé ou de la sécurité des personnes, risquent de conduire à la délocalisation de certains investissements.

Les VLEP contraignantes nécessitant une procédure lourde, tant au niveau de leur fixation que du contrôle de leur respect sur les lieux de travail, devraient donc demeurer l'exception et ne concerner qu'un nombre limité d'agents chimiques dangereux susceptibles de présenter des risques avérés pour la santé des travailleurs.

Appliquer ce principe permet de renforcer l'efficacité des procédures de prévention en ne dispersant pas les ressources consacrées à leur mise en œuvre et les efforts de prévention. Il permettrait de concentrer ces derniers sur les situations et les substances qui sont à cet égard prioritaires.

5. Renforcer l'attractivité industrielle du territoire

L'attractivité du territoire pour les investissements industriels dépend de multiples facteurs : fiscalité, réglementation, sécurité juridique, qualité des services publics ou privés, infrastructures, etc. . .

Du fait de la globalisation, de l'accroissement des prix du pétrole et des matières premières, énergie et transports, déjà antérieurement importants pour la compétitivité, le sont encore plus aujourd'hui. La qualité des services rendus et les prix pratiqués dans ces deux secteurs sont souvent déterminants pour les décisions d'implantation et d'investissement. En France, ils requièrent tous deux de nouvelles initiatives publiques.

■ Énergie

L'ambitieuse politique de développement d'électricité nucléaire des années passées, mais aussi la dynamique des industries pétrolière et gazière nationales, constituent des atouts importants.

Néanmoins, le prix compétitif de l'énergie sur le territoire national ne constitue plus un facteur d'attraction voire de maintien d'investissements industriels. En effet la libéralisation encore très imparfaite du marché a conduit à une hausse de prix considérable de l'électricité. Cette augmentation brutale du coût de l'électricité détériore la compétitivité de nombreuses entreprises et pose même, pour certaines d'entre elles, un problème de survie.

L'industrie souhaite donc de la part de l'État une démarche déterminée dans deux directions :

- d'une part, un programme à long terme d'investissement pour le renouvellement et l'accroissement du parc de centrales nucléaires,
- d'autre part, au-delà des dispositions de la nouvelle loi sur l'énergie (tarif de retour) une meilleure ouverture, réellement concurrentielle, des marchés de l'énergie permettant des contrats de moyens et long termes à prix compétitifs.

■ Transports et infrastructures

Le coût des transports et de la logistique représente aujourd'hui, selon les secteurs, de 5,3% à 18% de la valeur ajoutée, avec une moyenne de 7,3%. Au-delà de cette charge, les entreprises industrielles françaises subissent en France les importants dysfonctionnements ou inadaptations des modes de transport qui pèsent sur leur compétitivité.

- Les difficultés les plus immédiates concernent le fret ferroviaire dont la situation est alarmante et entraîne des surcoûts, des ruptures de stocks et des arrêts de production.

La modernisation du service ferroviaire et une régénération du réseau sont évidemment nécessaires, impliquant réorganisation des services commerciaux, garantie des acheminements, simplification des procédures, spécialisation du personnel.

- La filière portuaire française reste globalement moins compétitive que celle de la Belgique ou des Pays-Bas, voire de l'Espagne ou de l'Italie. Il s'agit d'assurer une meilleure organisation des services et une amélioration des infrastructures des ports et de leur "Hinterland". La multiplication des mouvements sociaux et les coûts induits constituent autant d'obstacles gravement pénalisants qui risquent d'amener le trafic à s'échapper encore davantage vers les ports des pays européens voisins.

- Concernant les transports routiers, porter à 44 tonnes le poids total en charge permettrait non seulement une meilleure fluidité du marché, mais contribuerait également à la protection de l'environnement grâce à une réduction des émanations de CO₂. Une telle disposition doit aller de pair avec la poursuite d'investissements destinés à assurer une bonne fluidité des échanges (détournements des villes, interconnexions, etc...).

- Enfin, la voie fluviale, bien que très minoritaire dans l'éventail actuel des modes de transport, est d'un intérêt primordial pour certains domaines d'industrie et doit constituer une alternative utile. Ceci implique d'accroître la politique d'investissement et d'interconnexion.

6. L'expansion internationale, seul gisement de croissance

La croissance de l'industrie et des emplois qu'elle génère ne peut provenir que de l'expansion sur les marchés extérieurs. L'Europe constituera toujours la base des ventes hors du territoire national. Son "marché intérieur" est malheureusement loin d'être totalement effectif. En l'absence d'harmonisation fiscale, de suppression des entraves non tarifaires, etc..., les appuis à l'exportation doivent y être perpétués pour les PMI.

Mais, ce sont les pays émergents de fort développement qui offrent les plus importantes opportunités et qui doivent donc constituer les cibles prioritaires de la politique de développement international. Compte tenu du volume d'affaires avec les États-Unis et le Canada, le continent Nord Américain doit également faire l'objet d'initiatives particulières.

Les marchés cumulés de la Chine, de l'Inde, de la Corée du Sud, du Brésil, du Mexique et de l'Afrique du Sud qui représentaient 6,4 % du marché mondial en 1990 en représentent 13,5 % en 2005. Gagner 1 % de part de marché dans ces pays correspondrait à un volume d'exportation supplémentaire de 10 milliards d'euros correspondant à quelques 80 000 emplois. Le double accroissement du marché mondial et de la part prise par les pays émergents devraient bien entendu encore augmenter substantiellement ces opportunités d'activité et d'emploi.

■ Négocier un meilleur accès aux marchés des pays émergents

Le récent échec des négociations multilatérales de l'OMC (Doha Round) est mal ressenti par l'industrie qui voit ainsi s'estomper l'espoir d'un meilleur accès aux marchés les plus dynamiques, encore dotés de protections tarifaires élevées ou d'autres mesures protectionnistes.

Ne pas rester inerte vis-à-vis des difficultés du multilatéralisme signifie :

- Accélérer ou initier au niveau européen des négociations bilatérales ou régionales par zones géographiques afin d'obtenir une meilleure régulation des échanges particulièrement en faisant respecter des conditions de concurrence équitables, en premier lieu pour le respect de la propriété intellectuelle,
- Négocier des accords de libre échange équilibrés soit bilatéraux (États-Unis, Mexique, Afrique du Sud, Inde...), soit par zones géographiques (zone paneuroméditerranéenne en premier, mais aussi Mercosur, Asean, etc...). L'approche sectorielle est également souhaitable et possible pour plusieurs types d'industrie ;
- Lutter simultanément pour la défense de l'approche multilatérale de la libéralisation du commerce, seule garantie à terme de l'égalité des chances pour tous les pays. Les produits industriels qui représentent plus de 75 % des échanges doivent plus qu'aujourd'hui être le point central de telles négociations.

■ **Coordonner les initiatives des divers acteurs publics ; simplifier et renforcer les appuis aux entreprises**

Aujourd'hui, et pour la plupart, mieux armées pour s'implanter sur les marchés étrangers, les entreprises et particulièrement les PMI manquent néanmoins de moyens financiers et de renseignements suffisamment précis et sectoriels sur leurs marchés spécifiques, l'état de la concurrence, les contraintes techniques ou réglementaires à surmonter, etc.. Le système français d'intelligence économique n'en est aujourd'hui qu'à son démarrage. L'État peut en assurer meilleures efficacité et cohérence en mobilisant et surtout coordonnant les différentes sources : missions économiques à

l'étranger, Ministre des Affaires étrangères, Chambres de Commerce et d'Industrie, UBIFRANCE et SOPEXA, organisations professionnelles, etc... Il doit également favoriser l'appel aux compétences privées dans les spécialités qui ne peuvent relever du secteur public. Simultanément, le faisceau des appuis aux entreprises connaîtrait un meilleur rendement s'il était simplifié et renforcé. D'un montant très limité par rapport aux autres engagements publics, le budget du Commerce Extérieur constitue pourtant l'un des meilleurs investissements pour assurer croissance et emploi (l'exportation assure pratiquement 1 emploi sur 2 dans l'industrie).

QU'ATTENDRE D'UN PROJET INDUSTRIEL POUR LA FRANCE ? QUEL INVESTISSEMENT POUR QUEL RETOUR ?

L'industrie, son environnement de services et son impact sur l'économie, c'est 40 % du PIB. Quel programme de gouvernement pourrait ne pas comporter de projet pour l'industrie ?

Les propositions de politique industrielle ci-dessus présentées impliquent deux responsabilités pour l'État :

- L'accélération des réformes des dispositifs et des procédures publiques ;

- Au départ, un investissement de l'ordre de 5 milliards d'euros par an rapidement compensé d'ici 2012 par l'effet de retour sur les recettes publiques. Les moins values fiscales et les abondements budgétaires supplémentaires de la première phase, feraient, progressivement mais rapidement, place à des plus values fiscales, à une importante réduction du coût social du chômage et à une substantielle marge de manœuvre pour compenser la facture énergétique.

EN EFFET :

■ La croissance souhaitable proche de 4 % de l'activité industrielle générerait sur la période **la création de 500 000 emplois nets dans l'industrie et sa périphérie** même si elle-même plafonne ou accroît très modérément ses propres effectifs ;

■ Les départs en retraite et cette croissance nette devraient permettre d'offrir des **emplois dans l'industrie à près de 500 000 jeunes en sécurisant parallèlement leur avenir** ;

■ Les entreprises industrielles devraient augmenter progressivement de plus de 10 milliards d'euros par an leur effort de recherche et d'innovation. Cette masse financière se traduirait par l'emploi de milliers de chercheurs supplémentaires. **La diffusion dans l'ensemble de la société de cette nouvelle créativité industrielle accélérerait la solution de multiples enjeux de société**, qu'il s'agisse de la santé publique, de la protection de l'environnement, de l'alimentation des populations, etc...

■ L'augmentation des exportations au rythme de 7 % par an entraînerait dès la 1ère année leur **accroissement de 133 milliards d'euros pour une facture énergétique voisine de 40 milliards d'euros**. La balance commerciale composée à 80 % de produits industriels passerait d'un déficit de 35 milliards d'euros en 2005 à un excédent de 15 milliards en 2012.

■ A ces quatre bénéfices majeurs pour l'ensemble de l'économie, ce sursaut de l'industrie, par **la diffusion de ses gains de productivité, impulserait en outre d'importants progrès du niveau de vie général**.

GFI

GROUPE DES **F**ÉDÉRATIONS **I**NDUSTRIELLES

✉ 92038 Paris La Défense Cedex - 39-41 rue Louis Blanc 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 60 06 - Télécopie : 01 47 17 60 80 - gfi@mail.fimeca.com
<http://www.industrie-gffrance.com>